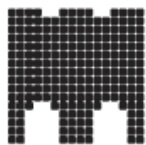
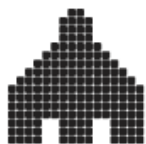
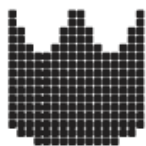
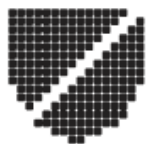


# BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE DON 2023

(janvier — décembre 2023)



Centre d'art  
contemporain  
du Pays  
d'Ancenis



Vous pouvez soutenir l'association le MAT en y adhérant ou en faisant un don.  
Merci !

L'association est reconnue d'intérêt général.

ADHÉRENT\* et/ou DONATEUR :

Nom : ..... Prénom : .....

Structure .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : .....

Mail .....

J'adhère à titre :  individuel : 5 €  au titre d'une structure : 30€

Je déclare faire un don\*\* de :  10€  20€  40€  autre : ..... €

Vous pouvez associer adhésion et don sur le même paiement.

Chèque à l'ordre du MAT,

Date : .....

Signature :

Information importante  
Votre bulletin d'adhésion et votre cotisation  
sont à envoyer à :  
Le MAT / Chapelle des Ursulines  
Boulevard de la Davrays  
44150 Ancenis–St Géréon

\* Votre carte d'adhésion sera disponible à l'accueil du MAT  
Montrelais ou à l'accueil du MAT Ancenis Saint Géréon  
dès le début de la saison 2020 aux horaires d'ouverture :  
samedi et dimanche (15h à 18h).

\*\* Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre  
versement, afin que vous puissiez réduire votre impôt sur le  
revenu de 66% de la valeur de votre don, étant entendu que  
le total des dons que vous avez effectués au cours d'une  
année civile, pour être pris en compte, ne doit pas dépasser  
20% de votre revenu imposable (article 200 du Code  
Général des Impôts).

